



DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est, par les présentes, donné que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande de permis de démolition pour le bâtiment portant le numéro civique :

2515, rue Everett

et ce, **le 14 octobre 2014, à 18 h 30**, au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition, doit faire connaître son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement. Ces commentaires doivent être transmis au bureau d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, H3N 1M3 et ce, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007), **au plus tard le 6 octobre 2014, à 16 h 30**.

Le 24 septembre 2014

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac, avocate

Publication :
Journal de Saint-Michel, édition du 24 septembre 2014